

Rama III : Extension des caissons de progression du plateau technique de formation

Préavis N° 2024 / 58

Lausanne, le 19 décembre 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Entre 2011 et 2014, la Municipalité, via le Service de protection et sauvetage (SPSL), a construit, en partenariat avec l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA), trois caissons feu permettant de ressentir l'effet de la température ainsi que de visualiser le comportement des fumées (préavis N° 2011/16). Actuellement, ces caissons offrent la possibilité d'effectuer de petites progressions pour les équipes mais ne permettent pas de procéder à l'extinction. De plus, ils ne sont pas modulables. De ce fait, il n'est pas possible de varier les scénarii d'entraînement, empêchant notamment de s'approcher au plus près de la réalité, de manière sécurisée.

Raison pour laquelle la Municipalité, conjointement avec l'ECA, propose une extension de caissons de progression du plateau technique de formation sis sur le site de La Rama.

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 342'500.- destiné à financer la part communale aux coûts d'extension des caissons de progression du plateau technique de formation de La Rama qui offrira la possibilité d'effectuer des progressions au plus proche de la réalité, de manière sécurisée.

Ce projet constitue une extension de la partie existante. Il permet de bénéficier des installations techniques déjà en place. Elles sont correctement dimensionnées et ne demanderont pas de modification majeure. L'impact sur l'encombrement du site est très limité du fait de la construction compacte dans la zone des caissons. Le service logistique est également à même de pouvoir absorber la charge supplémentaire induite.

De plus l'impact financier est limité en regard de la plus-value, en terme de formation, que va nous offrir cette réalisation

3. Impact sur le climat et le développement durable

Les études du spécialiste en ventilation ont démontré que cette extension n'a aucun impact sur le développement durable.

4. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

5. Aspects financiers

5.1 Coûts de l'adaptation et de l'extension des caissons

Calculé sur la base des prix en vigueur en septembre 2023, le coût global des travaux se monte à CHF 1'516'400.-, somme qui se répartit comme suit :

CFC	Bâtiment	1'309'600
20	Excavation	8'600
21	Gros œuvre 1	632'200
22	Gros œuvre 2	8'600
23	Installations électriques	21'600
24	Installations CVC, automatismes du bâtiment	224'000
25	Installations sanitaires	9'700
27	Aménagements intérieurs 1	199'200
29	Honoraires	205'700
	Aménagements extérieurs	57'100
40	Mise en forme du terrain	6'500
41	Constructions	16'200
42	Jardins	12'900
46	Tracés	21'500
	Frais secondaires	15'100
51	Autorisations, taxes	4'300
52	Documentation et présentation	4'800
53	Assurances	3'800
55	Prestations du maître d'ouvrage	1'100
56	Frais secondaires divers	1'100
	Réserve 10%	129'200
	Ameublement et décoration	5'400
	TOTAL	1'516'400

L'ECA prendra en charge par paiement direct aux fournisseurs et entrepreneurs concernés l'intégralité des coûts liés à l'infrastructure de base, à savoir un montant de CHF 1'173'900.- La Ville de Lausanne devra, quant à elle, couvrir le solde du prix de revient, à savoir un montant de CHF 342'500.-.

CFC	Partie de l'ouvrage	Répartition (francs)	
		Commune de Lausanne	ECA
2	Bâtiment (hors CFC 29)		1'103'900
2	Bâtiment (CFC 29)	205'700	
4	Aménagements extérieurs	57'100	
5	Frais secondaires et compte d'attente	15'100	
6	Réserve 10%	64'600	64'600
9	Ameublement et décoration		5'400
	Total	342'500	1'173'900

5.2 Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Dépenses d'investissements	133	209.5	0	0	0	342.5
Recettes d'investissements	0	0	0	0	0	0
Total net	133	209.5	0	0	0	342.5

Le crédit sollicité dans le présent préavis figure au plan des investissements 2025-2028. La sortie du préavis, initialement prévue au plan des investissements en 2026, est avancée à 2024. Toutefois, les délais de livraison des caissons feux pris en charge par l'ECA étant de huit mois, les dépenses ne seront réalisées en majorité qu'à fin 2025 et en 2026.

5.3 Incidences sur le budget de fonctionnement

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0	0	0	0	0	0	0
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêts	0	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	14
Amortissements	0	17.125	17.125	17.125	17.125	17.125	85.625
Total charges suppl.	0	19.925	19.925	19.925	19.925	19.925	99.625
Diminution de charges	0	0	0	0	0	0	0
Revenus	0	0	0	0	0	0	0
Total net	0	19.925	19.925	19.925	19.925	19.925	99.625

Des charges d'exploitation de l'ordre de CHF 10'000.- ont été estimées pour l'entretien, la consommation d'électricité, l'achat de chaux et l'évacuation des déchets. Répartis à part égale entre la Ville et l'ECA, le montant à charge du SPSL s'élèvera donc à CHF 5'000.- et il sera absorbé par le budget usuel du service.

5.4 Compte d'attente

Par sa communication du 1er février 2024, la Municipalité a informé le Conseil communal de l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 150'000.-. A ce jour, le projet n° 30509000100 accuse une dépense de CHF 13'107.50 qui sera balancée par prélèvement sur le crédit d'investissement du patrimoine administratif, objet du présent préavis.

6. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2024 / 58 de la Municipalité, du 19 décembre 2024 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 342'500.- destiné à couvrir la part communale aux coûts d'extension des caissons de progression du plateau technique de formation de La Rama ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par le budget du Service de protection et sauvetage rubrique 18.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 18050.390901 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'études par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexes : Plans de mise à l'enquête et d'implantation du projet